



N°69- Mai-Juin 2016 -

## *Les décisions du Conseil Municipal*

**Séance du 17 mai 2016**

### **Remplacement du copieur multifonctions de la mairie**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un nouveau copieur pour la mairie auprès de l'entreprise RICOH, pour un montant 2 970,00 € HT.

L'ancien copieur de la mairie sera donné à l'école élémentaire puisque leur contrat de maintenance est échu et leur matériel devenu obsolète.

### **Souscription d'un contrat de contrôle et de maintenance pour l'aire de jeux de la salle polyvalente.**

Pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat de contrôle et de maintenance des installations de l'aire de jeux située devant la salle polyvalente, opte pour un contrat de 4 ans auprès de la société SATD, sise à Russ ZA Creuse Fontaine, pour un passage annuel au prix de 154,85 € HT.

### **Souscription d'un contrat de maintenance des défibrillateurs**

Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat de maintenance des défibrillateurs auprès de la société CARDIA PULSE sise 6 rue de Vendenheim à Reichstett, pour un montant de 249 HT par an pour les 2 défibrillateurs.

### **Avis de la commune de Minversheim sur le mode d'aménagement foncier et sur le périmètre d'aménagement foncier de Mommenheim, Schwindratzheim, Wahlenheim et Wittersheim**

Le Conseil Municipal, en application des articles L.121-14, R.121-21-1 et R.123-39 du code rural et de la pêche maritime et après en avoir délibéré :

- approuve les propositions définitives de la commission intercommunale d'aménagement foncier de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM énoncées lors de sa réunion du 7 mars 2016 quant à la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier avec exclusion de l'emprise de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, correspondant à une superficie à aménager d'environ **1 483 hectares, dont environ 333 hectares sur la commune de MOMMENHEIM, environ 310 hectares sur la commune de SCHWINDRATZHEIM, environ 211 hectares sur la commune de WAHLENHEIM et environ 611 hectares sur la commune de WITTERSHEIM, ainsi qu'une extension d'environ 18 hectares sur la commune de MINVERSHEIM ;**
- prend acte de l'extension du périmètre sur la commune de MINVERSHEIM pour environ 18 hectares;

- prend acte et approuve les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors des réunions de la commission intercommunale d'aménagement foncier du 22 juillet 2015 et du 7 mars 2016 ;
- propose en conséquence que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM avec extension sur la commune de MINVERSHEIM dans le périmètre fixé comme suit :

**Commune de MINVERSHEIM :**

Section 12 : n° 83 à 86, 103, 104

Section 15 : n° 88, 89

Section 16 : n° 54

Section 17 : n° 61 à 73, 86, 92

Section 18 : n° 69, 70, 73 à 83, 199, 201

Section 26 : n° 18 à 23, 29 à 35, 40 à 42, 50 à 55, 63, 70 à 73, 79, 80

**Désignation des membres pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière**

Le Conseil Municipal propose comme titulaires :

M. Christian SUSS, domicilié 3 rue du Faubourg à Minversheim

M. Antoine BURG, domicilié 77 rue Principal à Minversheim

M. Christophe LECHNER, domicilié 8 rue du Faubourg à Minversheim

et comme suppléants : M. Jean KAUFFMANN, domicilié 46 Grand'Rue à Minversheim

M. Serge RISCH, domicilié 72 rue Principale à Minversheim

Le Maire étant membre de droit.

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du CCAS**

Le Conseil Municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation du CCAS 2015 comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) ligne 002 du budget de la Commune: 10,90 €

**Déclaration d'intention d'aliéner : délégation du Maire**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à compléter la « fiche navette » relative aux déclarations d'intention d'aliéner avant leur transmission à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, habilitée depuis le transfert de compétence PLUi.

**Séance du 2 juin 2016**

**Travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole : attribution des travaux par lots**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux par lots comme suit :

- Lot 1 Préparations et modifications intérieures à l'entreprise Kelhetter de Strasbourg pour un montant estimé à 8 449,95 € HT

- Lot 2 Menuiseries intérieures Alu à l'entreprise Sibling de Schweighouse- sur-Moder pour un montant estimé à 4 994,00€ HT
- Lot 3 Cloisons doublage et faux –plafonds à l'entreprise Seppic de la Walck pour un montant estimé à 13 966,92 € HT
- Lot 4 Carrelage à l'entreprise Dipol Sa de Geispolsheim Gare pour un montant estimé à 2 553,18 € HT
- Lot 5 Revêtements de sols souples à l'entreprise BDR d'Illkirch pour un montant estimé à 4 928,07 € HT
- Lot 6 Menuiserie intérieure bois à l'entreprise SCHALCK de Niedermodern pour un montant estimé à 24 247,90 € HT
- Lot 7 Peinture à l'entreprise Tugend de Schweighouse- sur-Moder pour un montant estimé à 6 761,15 € HT
- Lot 8 Electricité à l'entreprise Stoltz de Lampertsloch pour un montant estimé à 10 458,00 € HT
- Lot 9 Sanitaire Chauffage à l'entreprise Stoltz de Lampertsloch pour un montant estimé à 3 885,00 € HT.

### **Diagnostic amiante avant travaux pour le bâtiment Mairie-Ecole**

Avant le début des travaux de mise aux normes de la Mairie-Ecole, il faut faire un diagnostic amiante du bâtiment. Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation de ce diagnostic à l'entreprise Alizé, sise 7 rue des Bonnes Gens à Strasbourg pour un montant de 240 € HT.

### **Travaux rue Urlos**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait judicieux, de faire la mise en enrobé de la rue Urlos.

Les travaux sur cette voirie permettraient notamment:

- une circulation plus confortable aux différents services publics l'utilisant (poste, ramassage des ordures,.....)
- de faire la « boucle » avec la rue Strang,
- de faciliter aux usagers l'accès vers la future aire de lavage remplissage phytosanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de mise en enrobé de la rue Urlos à l'entreprise EJL, sise à Schweighouse-sur-Moder pour un montant d'environ 16 817,50 € HT (part communale et part Association Foncière)
- accepte que la commune de Minversheim soit le mandataire de l'Association Foncière pour l'exécution de l'opération sur la partie du chemin d'exploitation la concernant,
- accepte la passation d'une convention entre la commune de Minversheim et l'Association Foncière pour préciser les conditions de financement de l'opération ainsi que les modalités de remboursement par l'Association Foncière d'un montant d'environ 12 605,00 €HT,

## **Avis portant modification de la limite d'agglomération**

Le Conseil Départemental nous demande de fixer une nouvelle limite d'agglomération compte tenu de la réfection en cours sur la RD 69,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au déplacement de l'actuel panneau d'entrée d'agglomération situé sur la RD69 côté Mommenheim du PR 9+729 au PR 9+807.

## **Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux**

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer l'avenant à l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commande dont les dispositions sont les suivantes :
  - le centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
  - la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
  - le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au budget primitif.

## **Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

## ATIP - Approbation des conventions relatives aux missions retenues

La commune de Minversheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 18 mai 2015,

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

- **l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme** est facturée 2€ par habitant et par an.
- **la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP** est facturée (via le portail e-services) à 70 € par agent, par élu et par an
- **la mission relative à la tenue des diverses listes électorales** est facturée (via le portail e-services) à 0,34 € par électeur

### Le Conseil Municipal,

**Approuve** la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme joint en annexe de la présente délibération.

**Prend acte** du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2€ par habitant et par an.

**Approuve** la convention correspondant à la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP jointe en annexe de la présente délibération et déterminant les conditions de la prise en charge de la mission joint en annexe de la présente délibération.

**Prend acte** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission à savoir 70 € /agent/élu/an

**Approuve** la convention correspondant à la mission relative à la tenue des diverses listes électorales jointe en annexe de la présente délibération.

**Prend acte** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission à savoir : 0.34 €/électeur

## Permis de démolir

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la démolition d'une structure en bois située 97 Rue de Versailles.

## Modifications budgétaires

Pour pouvoir prendre en charge les travaux de la rue Urlos notamment, il est nécessaire de renforcer certains articles du budget de la commune en procédant aux modifications budgétaires suivantes :

Dépense d'investissement : Article 2151 : réseaux de voirie :	+15 000 €
Dépense d'investissement : Article 21318 : autres bâtiments publics :	- 15 000 €

## Travaux sur le giratoire

Les pavés placés autour du giratoire situé au croisement de la rue de Hochfelden et de la rue Principale se sont désolidarisés.

Afin d'éviter l'aggravation de la situation, le Maire propose avec l'accord du Conseil Départemental de réparer le giratoire en déposant les pavés et en les remplaçant par du béton désactivé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier à l'entreprise E JL, la réparation du giratoire situé au croisement de la rue de Hochfelden et de la rue Principale, pour un montant de 1 691,96€ HT
- demande au Conseil Départemental de prendre en charge la dépense puisque la solution retenue maintenant avait déjà été mise en place lors de la réalisation initiale. Sur demande du Conseil Départemental, elle avait été remplacée par des bordures pour la création d'une « vue » de 4 cm.

## Divers

### Nouveaux arrivants

Mme et M. Frédéric ROUSSEL et leurs enfants Mattéo et Loris au 19 rue du Faubourg.

Mme Camille EIBEL et M. Simon DOSSMANN au 23 rue Haute.



*Qu'ils soient les bienvenus dans notre commune !*

### Etat civil

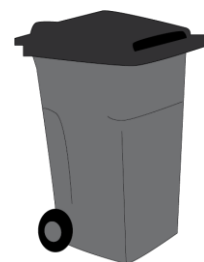


Le 8 avril est né **Mikael**, fils de Stéphanie et Sébastien SARTER.

Le 5 juin est né **Gaspard**, fils d'Anne-Laure FREGONESE et de Jean-Noël JEDELE.

*Bienvenue à ces nouveaux citoyens du monde et félicitations aux parents.*

### Rattrapage de collecte des ordures



Le lundi 15 août 2016 étant un jour férié, la collecte des ordures ménagères aura lieu le **mercredi 17 août 2016.**

### Fermeture du Point Lecture



Le point lecture a fermé ses portes début juin 2016 en raison d'une diminution sensible de la fréquentation ces dernières années.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles qui se sont fortement impliqués et grâce auxquels la population a pu accéder à la culture par la lecture.

Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez désormais bénéficier du tout nouvel espace bibliothèque de Schwindratzheim aux horaires suivants :

mercredi 15h/18h

vendredi 18h30/20h

samedi 10h30/12h

## Fête d'été des Pompiers

Nouveauté cette année, la traditionnelle fête d'été des pompiers aura lieu le **samedi 2 juillet à la salle polyvalente.**

Accueil à partir de 18h30, la soirée sera animée par l'orchestre « Pêche d'Enfer ».

Tout au long de la soirée, vous pourrez déguster tartes flambées, knacks ou encore steacks de poulet accompagnés de frites et de salade.

**Pour tous renseignements merci de contacter : M. Christophe MATTER au 03.88.68.44.13**



## Cérémonie de commémoration du 14 juillet 2016

A l'occasion des cérémonies du 14 juillet 2016, à **11h15** après l'allocution de M. le Maire, une gerbe sera déposée au monument aux morts. Cette cérémonie, rehaussée par la présence du Corps des Sapeurs-Pompiers de Minversheim et de l'entente musicale Double M, sera suivie du verre de l'amitié offert à toute la population à la salle polyvalente, rue du Stade.

## Olympiades de mathématiques

Les 6 classes du RPI d'Alteckendorf et de Minversheim ont participé à une semaine entièrement consacrée aux mathématiques, organisée par les enseignantes.



De nombreux jeux, énigmes et situations de recherche leur ont été proposés afin de vivre les maths autrement, de manière ludique et motivante.

Au final, des médailles et de nombreux lots ont été remis aux vainqueurs et à tous les participants. Les élèves très motivés voulaient tous gagner,

même les plus petits ont compris la notion de défi.



## Rentrée 2016-2017 : Création d'une cantine scolaire à l'étude

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn nous a informés, courant mai, qu'elle ne pourrait plus accueillir les enfants de Minversheim, Alteckendorf et Ettendorf au périscolaire, toutes les structures (Schwindratzheim, Hochfelden et Wickersheim) étant saturées.

Les trois communes recalées, bien que n'ayant aucune obligation dans ce domaine, vont essayer de mettre en place une cantine scolaire à Minversheim **afin de rendre service aux familles au moins pendant la pause de midi.** Une étude est en cours.

Nous ne manquerons pas de communiquer ultérieurement lorsque le dossier sera finalisé.



**Les travaux de mise aux normes de la mairie démarrent début juillet. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser par avance pour la gêne occasionnée.**

**Le Maire, les Adjoints et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de passer d'agréables vacances !**

# Infos pratiques

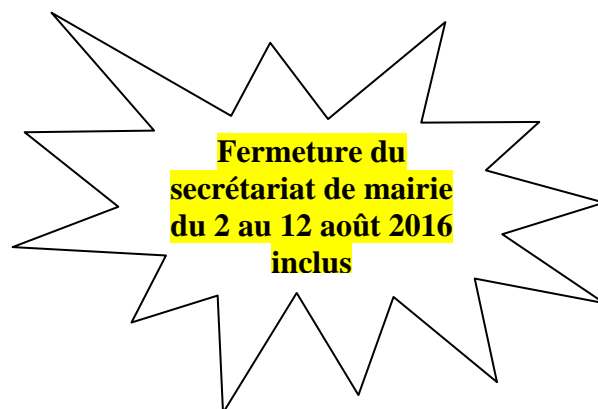
## Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : [mairie.minversheim@payszorn.com](mailto:mairie.minversheim@payszorn.com)

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>



## Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

## Pour contacter :

### Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

[bernard.lienhard@estvideo.fr](mailto:bernard.lienhard@estvideo.fr)

### Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

[yvette.holtzmann@orange.fr](mailto:yvette.holtzmann@orange.fr)

Annette Epp 06.32.53.04.60

[annetteepp@free.fr](mailto:annetteepp@free.fr)

Franck Lang 06.85.58.20.42

[franlang@estvideo.fr](mailto:franlang@estvideo.fr)

## N° d'urgence :

**Samu : 15** en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

**Police : 17**

**Pompier : 18**

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09